

Compte rendu du Conseil d'Exploitation du 24 janvier 2024

Présents:

Membres du conseil d'exploitation et du comité des usagers :

- Anne Sophie OLMOS
- Vincent COMPARAT
- Raymond AVRILLIER
- Pierre Louis DOUCET
- Michel BARNIER
- Gilles STRAPPAZZON
- Marie Jeanne EYMERY
- Hakim SABRI
- Laurent THOVISTE

Service de la Métropole :

- Nicolas PERRIN
- Nicolas LESUR
- Bruno MANEVAL
- Marie Pierre BARTHOLLET
- Michèle FAVRE-BUISSON

Invités de la Communauté de Communes Le Grésivaudan :

- François Bernigaud, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement
- Joris Benelle, DGS

Le compte rendu est validé avec les remarques de Raymond Avrillier, qui ont été communiquées.

Remarques annexes:

Il est proposé <u>d'augmenter la part variable des tranches non domestiques</u> (supérieures à 500m³) sur l'eau potable <u>et sur la part variable de l'assainissement</u> de <u>3.75%</u> soit un montant de 410.34€ TTC pour une facture type de 120m³ eau et assainissement (2023 : 403.21€ TTC).

Question de RA pour le 24 janvier 2024 : Les copropriétés et bailleurs sociaux dans les tranches supérieures à 500 m³ par an sont-elles concernées ? <u>non, uniquement les abonnés non domestiques</u>

Monsieur Perrin précise que les tarifs de vente d'eau à la CCLG ont été actualisés en 2023 suite à l'augmentation des tarifs de l'énergie et au coût de l'inflation, et sont de 0.3530 en 2024 (cf. délibération du 3 février 2023 convention CCLG avec ses indices donc calcul à faire avec ces indices).

Monsieur Perrin annonce que désormais plus de 50% sur personnel des régies eau et assainissement relève du statut privé.

Monsieur Avrillier rappelle qu'il a demandé la transmission des rapports des commissaires aux comptes de la SPL, il a eu la communication du rapport général mais pas des rapports spéciaux (rapport transmis le 24 janvier 2024).

Intervention de la CCLG:

Monsieur Bernigaud explique que la CCLG, de par sa position géographique, doit composer avec la Métropole grenobloise mais aussi avec les communes de Savoie et collaborer avec des partenaires hétéroclites tout en gardant les objectifs premiers : l'intérêt et le respect de l'usager. La CCLG a mis en place une cohérence des modes de gestion, processus long et complexe. Aujourd'hui elle souhaite que la solution retenue par Grenoble Alpes Métropole ne soit pas une solution provisoire d'une année ou deux, qui mette en brèche le travail à long terme initié auprès des usagers mais également auprès des communes.

Monsieur Benelle ajoute que l'exécutif de la CCLG se positionnera à la fin du 1^{er} trimestre sur la solution envisagée par Grenoble Alpes Métropole, à la condition qu'elle soit définitive et s'inscrivant dans le moyen et long terme. Une aide technique sera demandée auprès des services métropolitains sur des points particuliers qui seront abordés dans un autre temps.

Monsieur Avrillier demande quels sont les contrats passés par la CCLG dans le domaine de l'eau et l'assainissement ?

Monsieur Bernigaud ne peut pas fournir une liste exhaustive mais rappelle que des contrats sont passés avec les communes de Crolles, Bernin. Il ajoute également qu'un contrat-cadre de 4 lots géographiques est passé avec Véolia pour des interventions en eau et assainissement.

Monsieur Perrin rappelle les contrats liants la CCLG et la SPL :

- Contrat de Crolles et Bernin pour une durée de 6 ans
- Un contrat de DSP avec la commune de Saint Martin d'Uriage
- Un contrat entre la CCLG et la Métropole grenobloise pour la fourniture d'eau en gros (remarque RA)

Il existe également un contrat entre la CCLG et la SAUR (concernant la Dhuy).

Monsieur Avrillier aurait souhaité avoir au préalable une réunion informative avec la SPL, avant d'interroger un actionnaire de cette dernière. Il aurait également souhaité avoir la communication des contrats passés avec les différents opérateurs et comprendre pourquoi la SPL n'a pas été retenue par la CCLG au terme des consultations. Il demande également pourquoi avoir fait le choix d'une mise en concurrence alors que le fait d'être actionnaire de la CCLG aurait permis la consultation « in house » sur les contrats cadres de prestataires. Il convient toutefois en ce jour de trouver une solution pour assurer la continuité de la relation aux usagers dans un service contrôlé par la CCLG mais dépendant de la Métropole (approvisionnement en eau) et de la SPL (contrats en cours).

Monsieur Bernigaud comprend que le mode de passation des contrats soit surprenant. Il concède que le manque de recul et d'expérience en début de mandat a pu influer sur cette décision et ne pas avoir suffisamment pensé la pertinence du mode de gestion en régie. Au moment des choix la SPL était identifiée comme opérateur commun de la Métropole, outil de collaboration et non comme ayant vocation à gérer le Nord du territoire.

Monsieur Avrillier demande combien de personne travaillent à la CCLG ?

Monsieur Bernigaud répond 75 personnes (eau et assainissement) alors qu'il n'y avait qu'une cinquantaine d'agents en début de mandat. Un travail est actuellement en cours sur la gouvernance de l'eau suite au rapport de la cour des comptes avec l'élaboration d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Départ des membres de la CCLG

Mme Olmos rappelle que si la Métropole reprend les missions de distribution, la CCLG aura besoin d'un accompagnement. Cette démarche peut aussi préfigurer la reprise de la compétence par la communauté de communes de l'Oisans en 2025. Elle demande également une vraie réflexion sur la structure SPL, son devenir et ce qu'il serait utile de faire pour un bon fonctionnement, sans conditions dégradées.

Monsieur Avrillier insiste sur le dysfonctionnement de la démarche : il est difficile de rencontrer la CCLG avant la SPL, il manque un fond de dossier solide et concret afin d'argumenter face à la CCLG. Il rappelle également que le fait d'être à la fois président du conseil d'exploitation et administrateur de la SPL, est complétement irrégulière. En tout état de cause il aurait fallu avoir les contrats liants la CCLG et la SPL éclairés du contrôle analogue. Il demande une entrevue préparée avec les représentants des élus de la SPL ainsi que son directeur.

Monsieur Perrin précise qu'une rencontre entre la Métropole, la CCLG et la SPL a eu lieu dans le cadre de la reprise de la distribution et l'étude des contrats en cours en octobre dernier.

Délibérations eau et assainissement:

 Convention pour le transport et le traitement des eaux usées des usagers des communes de Séchilienne et de Saint Barthélémy de Séchilienne raccordés au réseau d'assainissement collectif de la basse Romanche: autorisation au Président de signer la convention conclue entre le Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans (S.A.C.O) et Grenoble-Alpes Métropole

Monsieur Avrillier demande de ne pas indiquer dans la délibération le nom des prestataires, simplement mentionner le terme « exploitant ».

Mme Olmos souligne qu'il est mentionné la mise en place de plans d'actions en cas de pollution.

VOTE: UNANIMITE

 Accords-cadres à bons de commande de recherche d'amiante et d'HAP dans le cadre de travaux sur le patrimoine des régies de l'eau potable et de l'assainissement de Grenoble-Alpes Métropole : autorisation donnée au Président de signer les 3 lots géographiques

Après débats VOTE : UNANIMITE

Délibérations finances :

- Budgets primitifs eau et assainissement et contribution 2024 versée par le budget principal au budget annexe assainissement au titre de la gestion des eaux pluviales

Budget assainissement:

Monsieur Avrillier souhaite que soit mentionné l'opposition de certains élus du conseil métropolitain à l'augmentation des tarifs de l'eau. Il demande la transmission de la délibération telle que votée (délibération transmise). Il aimerait un point de vue technique sur ce budget.

Monsieur Perrin annonce que la programmation travaux est prévue pour le prochain conseil, ce point permettra une explication des opérations à la lumière du BP 2024.

Monsieur Lesur souhaite mettre en lumière 3 actions qui vont permettre de maintenir la capacité d'autofinancement malgré les baisses de recettes Agence de l'Eau et les augmentations des coûts :

- Une réduction de la fiscalité liée à l'électricité avec un rattrapage sur 3 ans (négociations avec les douanes)
- Avenant du contrat Aquabiogaz
- La comptabilité analytique a permis de justifier les charges du pluvial, les recettes qui étaient forfaitaires ont augmenté.

Budget eau:

L'augmentation des charges de structure est due à la reprise d'une cinquantaine de personnes se la SPL.

Monsieur Avrillier demande l'organigramme nominatif avec la liste du personnel qui compose désormais les régies eau et assainissement ainsi que le rapport social unique (transmis le 16/02).

Monsieur Avrillier demande si le chapitre sécurité des équipements intègre bien la protection des ouvrages (anti-piratage).

Monsieur Perrin répond par l'affirmative.

Concernant la DECI le budget d'entretien des ouvrages est bien au-delà des estimations des communes lors du transfert de la charge.

Les budgets eau et assainissement sont **votés à l'unanimité** avec les remarques de Monsieur Avrillier qui souhaite une prise en charge plus importante du budget principal sur le dossier de l'allocation eau et une réserve sur des projets de coopération internationale en zone rouge.

Délibérations Administration générale, ressources humaines et patrimoine

• Opération immobilière relative aux locaux de la régie eau potable de Seyssinet-Pariset

Monsieur Comparat demande s'il y a eu un avis des Domaines à ce sujet ?

Monsieur Perrin répond par l'affirmative. Une simulation a été rendue en fonction du prix de vente actuel (avis des Domaines 610 000€).

VOTE: Monsieur Avrillier ne prend pas part au vote. POUR le reste de l'assemblée

 Transfert à Grenoble-Alpes Métropole des emprises foncières de deux réservoirs et d'une parcelle du captage de Colour de la commune du Sappey en Chartreuse

Après débats VOTE : UNANIMITE

 Acquisition de deux parcelles nécessaires à l'installation d'un surpresseur au lieu-dit "Au Sabot" sur la commune d'Eybens

Monsieur Avrillier demande si l'avis des Domaines n'est pas obligatoire dans ce cas ?

Après renseignements, la consultation des Domaines n'est pas obligatoire si le prix de vente est inférieur à 180 K€.

VOTE: UNANIMITE

Points d'information:

- Bilan des contentieux eau

Monsieur Avrillier demande si les pourvois en cassation ont été rejetés avant ou après audience ? il est remarquable de constater à travers ces procès perdus que la Métropole est implicitement

amenée par le juge à gérer, en plus des réseaux, l'équilibre de la nappe phréatique sans en avoir la compétence.

Monsieur Rivière indique qu'ils ont été rejetés avant audience. La Métropole a été condamnée sans faute (responsabilité pécuniaire).

Monsieur Avrillier souhaite mettre à l'ordre du jour la question des nappes.

Mme Olmos annonce qu'une délibération est en préparation pour modifier les statuts de la Métropole et récupérer une partie de la compétence nappe.

- Réforme des redevances de modernisation des réseaux de collecte et de pollution domestique pour l'année 2024

Monsieur Strappazzon aimerait qu'une communication plus importante soit réalisée concernant les prélèvements de l'Agence de l'Eau auprès des usagers qui sont peu au courant de qui perçoit réellement les redevances prélevées sur leurs factures d'eau.

Mme Olmos est d'accord et trouverait pertinent de s'adresser à l'Agence de l'Eau directement qui dispose d'un service de communication assez performant.

Monsieur Avrillier demande quelle est la règle entre l'encaissement auprès des usagers et le reversement auprès de l'Agence de l'Eau ?

Mme Barthollet explique que le montant de la redevance prélèvement a été fixé par délibération et n'a pas été réévalué. La redevance est encaissée par la SPL mais c'est la Métropole qui reverse, elle est récupérée au fil des rôles. Les redevances sont basées sur les déclarations.

Mme Olmos propose qu'on apporte les réponses plus précises lors du prochain conseil.

Monsieur Lesur indique également que les services reviendront lorsqu'il y aura plus d'informations de la part de l'Agence de l'Eau. Il reste encore beaucoup de suppositions et surtout des adaptions locales de la part de l'Agence de bassin (il y aura des déclinaisons sur les 6 bassins).

Mme Olmos trouve judicieux de solliciter une intervention de l'Agence de l'Eau avant l'été.

Monsieur Avrillier demande au préalable un fonds de dossier.

- Bilan des feuilles de route eau potable et assainissement à mi-mandat.

Mme Olmos trouve dommage que le processus ne soit pas évalué à contrario de la finalité : les deux sont intrinsèquement reliés.

Monsieur Avrillier demande si les services ont un retour du Département de l'Isère sur les espaces naturels sensibles et des recettes à ce sujet ?

Mme Barthollet indique qu'il existe une convention avec le Département afin d'apporter une aide aux particuliers qui financent leur SPANC individuel.

Monsieur Strappazzon indique que le Département réfléchit à de nouvelles stratégies concernant les espaces naturels sensibles.